

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme FONTANEL Sophie, M. BOUCHADON Thierry

Procurations :

M. SERRE Denis à M. CUMIN Gérard
Mme HORNEGG Johanna à Mme CHANEAC Brigitte
Mme GRATESOL Nicole à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme PINET Monique
Mme LABAUNE Sophie à M. CHEYTION Antony
Mme SECCO Brigitte à M. PERRIN Roger
Mme BOS Elise à Dr CHABAL Jacques

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 018 – 2023

Vidéo protection sur le territoire communal Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023 (F.I.P.D)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité le 27 septembre 2021, pour installer la vidéo protection sur la Commune et réaliser un audit de sûreté par le référent de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire précise qu'après présentation de l'audit en Mairie, la commune a lancé et attribué une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage à la SAS Activ Ingénierie. Ce Bureau d'Etudes a établi le dossier de demande d'autorisation d'un système de vidéo protection pour avis de la Préfecture et à estimer le coût de l'opération prévue en deux tranches.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DIT qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection a été déposée en Préfecture.

SOLLICITE l'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023 au taux maximum, pour la tranche 1.

S'ENGAGE à financer le solde de la dépense.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

PRECISE que ces dépenses seront prévues aux budgets 2023 et 2024.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



*Affiché en Mairie le 13 avril 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 13 avril 2023*